

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 décembre 2007**

Décision n° **B-2007-5759**

commune (s) : Bron

objet : Cession, à la Commune, d'un immeuble situé 24-26, rue Marcel Bramet

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Rapporteur : Monsieur Dumont

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 3 décembre 2007

Compte-rendu affiché le : 11 décembre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Dumont, Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Muet, Reppelin, Darne J., Mme Elmalan, MM. Vesco, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, M. Crimier.

Absents excusés : M. Da Passano, Mme Pedrini (pouvoir à M. David), M. Colin (pouvoir à M. Dumont), Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Blein (pouvoir à M. Abadie), Passi.

Absents non excusés : MM. Buna, Calvel, Duport, Mme Mailler.

Bureau du 10 décembre 2007**Décision n° B-2007-5759**

commune (s) : Bron

objet : **Cession, à la Commune, d'un immeuble situé 24-26, rue Marcel Bramet**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 novembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

A la demande de la commune de Bron en date des 25 novembre et 20 décembre 2005, la Communauté urbaine a préempté un immeuble situé 24-26, rue Marcel Bramet à Bron, en vue de réaliser une structure à usage scolaire et sportif.

Il s'agit d'une maison d'habitation de deux niveaux d'une surface habitable d'environ 90 mètres carrés, d'un garage et d'un abri de jardin édifiés sur un terrain d'une superficie de 437 mètres carrés, cadastré sous les numéros 781 et 2 728 de la section B.

Par courrier en date du 2 mai 2007 et délibération en date du 4 octobre 2007, la commune de Bron réitère la volonté d'acquérir ledit bien au prix d'acquisition majoré des frais, soit un montant de 195 000 € correspondant à la valeur du bien et 2 837,69 € pour les frais engagés lors de l'acquisition, soit un montant total de 197 837,69 €, admis par France domaine.

Il est donc proposé d'entériner ladite vente au prix sus-indiqué de 197 837,69 € ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la cession, à la Commune, de l'immeuble situé 24-26, rue Marcel Bramet à Bron.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

3° - La somme à encaisser sera inscrite sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 :

- produit de la cession : 197 837,69 € en recettes : compte 775 100 - fonction 824 - opération 0827,

- sortie du bien du patrimoine communautaire, valeur (à ce jour, tenant compte de l'amortissement) 187 683,81 € en dépenses - compte 675 100 - fonction 824 et en recettes : compte 213 200 - fonction 824 - opération 0827.

soit : plus-value réalisée 10 153,88 € en dépenses : compte 676 100 - fonction 01 et en recettes : compte 192 000 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,